



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 27 novembre 2018

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués votants : 16
Date de convocation : 14 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., ROTH J.-L., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., QUILLOT A., MEYNET G., DELVA C., EXCOFFIER D., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,
Excusés : HONCZARUK G., ROZE S., CLAEYS S., REINHARDT C., BORDON J., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., FOL Y., MAGNIN A., FEIREISEN J.,
Invités : PREVOST C., PATRY S.,

M. ROTH J.-L. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire de Vulbens accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la mairie et remercie Dominique Ernst (DE), Président du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), pour le travail réalisé. Le quorum étant atteint, DE présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 05/09/18,
- Sollicitation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour une aide à l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR,
- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74 : modification du taux, choix de la formule et de l'assiette de cotisation,
- Modification de l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes. Fixation du tarif des ventes de bouteilles de jus de pommes (Bidoyon),
- Bilan de la journée technique de construction des futurs CTENS « Vuache » et « Salève »,
- Questions diverses : Infraction dans le biotope protégé de la Vigne des Pères (Viry), Projet de déclassement d'une partie de la « Route de Vers les Bois » à Viry, Balisage des chemins communaux à Valleiry, Bilan de la collecte 2018 des fruits issus des vergers traditionnels, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane Patry (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 05 septembre 2018 :

- **8 septembre** / Viry : Animation ENS au sein du biotope protégé de la Vigne des Pères. Luc Mery (LM) explique que cette sortie reptile intitulée « *La Nature silencieuse* », était dédiée aux personnes sourdes et malentendantes. L'objectif était d'expliquer que dans la nature, certains animaux n'avaient pas d'oreilles, dont les serpents, et qu'ils sont donc sourds. Ce petit clin d'œil a particulièrement touché les 10 personnes atteintes de ce handicap (qui bénéficiaient pour l'occasion d'une interprète en Langue des Signes), ainsi que les 17 autres participants.
- **10 septembre** / Chaumont : Inauguration des nouveaux panneaux du Parcours de Découverte du Vuache en présence de Monsieur le Sous-préfet, de représentants d'ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc / co-financeur du projet), des Maires de Chaumont et de Valleiry, des concepteurs des panneaux et du SIV.
- **15 septembre** / Valleiry : Dans le cadre du « *World Clean Up Day* », journée mondiale consacrée au nettoyage de la planète, le SIV s'est associé à l'association Apollon74 pour inviter la population à nettoyer la commune de Valleiry et ses environs. Cette première dans le Pays du Vuache a eu un beau succès avec une vingtaine de participants. DE propose d'apporter un soutien plus fort en 2019, en ciblant d'avantage les milieux naturels qui pourraient nécessiter une intervention, et ce pour l'ensemble du Pays du Vuache (11 communes). Le SIV pourra dans ce cas co-organiser l'événement : promotion, accueil le jour J, mise à disposition de matériel, etc.
- **19 et 20 septembre** / Chaumont : Travaux d'entretien de la prairie sèche de Vovray (située le long du chemin montant à la montagne) par l'équipe technique du SIV, puis installation d'une zone de mise en défens sur les vires herbeuses du Vuache, afin de protéger une station de Serratule à tige nue et de Lys orangé. Cette opération permettra d'évaluer en 2019 l'impact du broutage par le Chamois sur ces deux espèces.
- **29 septembre** / Jonzier-Epagny : Animation ENS : « *Le verger, une nature à déguster* ». LM explique que pour la sixième édition de cette animation, la fréquentation a battu son plein avec environ 55 participants ! Plusieurs animations étaient proposées : visite commentée du verger, récolte des pommes et pressage, découverte et dégustation de 42 variétés de fruits collectés dans les vergers communaux du Vuache, etc. Pour la petite anecdote, lors de cette édition 2018, un ancien élève de l'école de Jonzier qui avait planté deux arbres dans ce verger, est venu 19 ans après récolter des pommes sur ses arbres avec son épouse et sa fille. Un des objectifs de plantation pour les générations futures a été atteint !
- **29 septembre et 7 octobre** / Respectivement à Viuz-en-Sallaz (au verger de collection de Sevraz, géré par l'écomusée Paysalp) et à Perron dans l'Ain (au verger Tiocan, pour les 30 ans !) : Présentation de l'exposition du SIV : « *La pomme dans l'histoire et histoires de pommes* ».
- **02 octobre** / Saint-Julien en Genevois : A l'initiative de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, une conférence de presse était organisée sur le domaine d'exploitation du GAEC « Les Champs d'Aire ». L'occasion était donnée à un des quatre associés du GAEC, de présenter à la presse la première haie replantée dans le cadre du PAEC (Programme Agro-environnemental et Climatique) du Genevois, pour lequel le SIV est partenaire.
- **04 et 25 octobre** / Beaumont : Collecte des pommes et poires des vergers traditionnels du territoire, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et la ferme de NinNin (Sébastien Baud).

- **08 et 09 octobre** / Valleiry : Animations « *Education à l'Environnement et au Développement Durable* » aux Teppes de la Repentance, proposées par l'association Apollon74 aux enfants de l'école primaire.
- **12 et 26 octobre** / Musièges : Intervention de l'entreprise spécialisée C. Vistalli pour l'entretien de la prairie sèche du Clos Digny et la restauration de la prairie sèche de La Cueille (située à l'est du Clos Digny). Cette dernière fera l'objet d'une opération d'abattage des Robiniers par les élèves du Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) de l'ISETA, dans le courant de l'automne 2018.
- **15 octobre** / La Croisette (La Muraz) : Journée du réseau des animateurs Natura 2000 avec une matinée en salle consacrée à l'actualité des sites et un après-midi de découverte du site Natura 2000 du Salève.
- **21 octobre** / Viry: Animation ENS « *Pas de forêts sans champignons* ». LM explique que pour cette dernière animation ENS de l'année, le titre plus approprié était plutôt « *Pas de champignon sans pluie* ». En effet, après cinq mois de sécheresse, il a été difficile pour les animateurs naturalistes de la SEPNS (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine) et d'Apollon74, de débusquer des champignons dans le coteau sec de l'ancienne vigne des Pères Chartreux de Pomier / Présilly. En tout, sept espèces de champignons ont pu être présentées à la trentaine de participants, champignons qui ont été trouvés essentiellement dans les Bois de la Rippe.
- **23 octobre** / Doussard : Bilan du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) organisé par le Conseil Départemental de la Haute –Savoie (CD74), puis visite du radar faune sauvage, dispositif d'avertissement lumineux à destination des automobilistes (les informant de la présence d'animaux à proximité de la route). SP explique que ce dispositif sera probablement installé à Viry le long de la RD 1206, dès que l'écopont sur l'A40 sera en service (2020 ?). LM revient sur le bilan du SDENS et se félicite du discours des élus départementaux qui ont à plusieurs reprises cité le Vuache et le Salève en exemple.
- **28 octobre** / Charly (Andilly) : 14^{ème} rencontres autour des vergers traditionnels du Salève au Vuache. Pierre Cusin, Président du SMS, a remercié les exposants et les animateurs qui ont courageusement participé à cette édition 2018, malgré une météo hivernale. Cette journée a néanmoins rassemblé plus de 300 personnes. Les animations programmées ont toutes rassemblé du public. Près de 200 repas ont été servis par la Balouria. La commune d'Andilly s'est particulièrement impliquée dans la réussite de cette manifestation en l'enrichissant d'un volet patrimonial important. Rendez-vous en octobre 2019 avec le SIV pour la 15^{ème} édition.
- **31 octobre** / Pougny (01) : Visite pré-inaugurale du Marais de l'Etournel organisée par le Parc Natural Régional (PNR) du Haut-Jura, gestionnaire du site Natura 2000, et le Département de l'Ain ; Présentation des aménagements adaptés à divers handicaps : panneaux d'interprétation en braille, cheminements avec revêtement pour PMR (Personne à Mobilité Réduite), ponton handi-pêche, etc. Le SIV était représenté par Jacques Bordon.
- **30 octobre et 15 novembre** / respectivement à Eloise et à Frangy : Présentation du SIV aux conseils municipaux des communes situées au sud du Massif du Vuache. DE explique que l'idée de ces rencontres est dans un premier temps de sensibiliser les élus à la diversité des actions qui sont menées par le syndicat ; Dans un second temps le SIV pourra solliciter les communes rencontrées pour une éventuelle adhésion, ce qui participera à renforcer la légitimité du syndicat.

Jean-Luc ROTH est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 septembre 2018.

DELIBERATIONS :

AIDE DU CD74 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS PDIPR :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) ont signé une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Celle-ci indique dans son article 3.10 que : le SIV, collectivité gestionnaire des itinéraires inscrits au PDIPR, s'engage à assurer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (débroussaillage, élagage, fauchage, piochage, mise en sécurité, pose ponctuelle de balisage...) en mobilisant en interne ou en externe les ressources nécessaires garantissant la qualité de passage du réseau PDIPR en toute sécurité.

En contrepartie, le CD74 apporte une aide forfaitaire pour l'entretien, qui s'élève à 300 € HT/km sur 3 ans pour les Sentiers d'intérêt Départemental de niveau 1 (SID1), à 200 € HT/km sur 3 ans pour les SID2. Le financement est assuré par la collectivité pour les SIL (Sentiers d'intérêt local).

Il présente ensuite les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 3 ans. 39 km de sentiers sont classés en SID1, soit $39 \times 300 = 11\ 700$ €. 73 km de sentiers sont classés en SID2, soit $73 \times 200 = 14\ 600$ €. Soit une aide départementale attendue à hauteur de **26 300 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 3 ans,
- 2) SOLLICITE le CD74 pour une aide à l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR sur la période 2018 – 2022, dont le montant attendu s'élève à **26 300 €**.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux.

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Comité Syndical :

- qu'il est opportun pour le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que le SIV a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au **groupement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA** et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du SIV, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

- *Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.*

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire lors d'une requalification)
- Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire.

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

La formule de franchise retenue est une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire.

Soit un taux global de 5.29 %.

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du Traitement indiciaire brut. La collectivité souhaite également y inclure la NBI, le SFT, le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail (40 %), les charges patronales (50 %).

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 1) *ADHERE au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président,*
- 2) *INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,*
- 3) *AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

MISE A JOUR DE LA REGIE DE RECETTES :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une régie de recettes a été créée le 05 avril 2017 afin d'encaisser les produits liés à la vente d'ouvrages et à l'entretien des vergers.

Il rappelle également que dans le cadre de l'opération de valorisation des fruits issus des vergers traditionnels du territoire, menée conjointement avec le Syndicat Mixte du Salève, le Syndicat Intercommunal du Vuache récupère une partie de la production de bouteilles de jus de pommes (Bidoyon).

Il propose par conséquent de modifier l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes pour ajouter la vente de jus de pommes et de fixer le tarif des ventes de jus de pommes (Bidoyon) à 2.20 € la bouteille (conditionnement en pack de 6).

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à modifier l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes pour ajouter la vente de jus de pommes,*
- 3) *FIXE le tarif des ventes de jus de pommes (Bidoyon) à 2.20 € la bouteille.*

BILAN DE LA JOURNEE TECHNIQUE CTENS VUACHE ET SALEVE :

Organisée le mardi 20 novembre à Archamps par le SIV, le SMS, la CCG, l'Etat de Genève (services agriculture/nature et eau) et le CD74, ce séminaire de co-construction des deux Contrats de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « Vuache » et « Salève » a rassemblé 54 participants !

Parmi ceux-ci ont peut citer :

La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (Frapna74)
La Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
La Ligue pour le Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74)
Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS)
La Direction Départementale des Territoires (DDT74)
L'Office National des Forêts (ONF)
L'union des forestiers privés de Haute-Savoie (UFP74)
La Société d'Economie Alpestre (SEA)
La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),
La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
Le Pôle Métropolitain Genevois Français (PMGF)
Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP74)
Le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG),
Le Groupe Herpétologique Rhône-Alpes (GHRA)
Le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Ussets (SMECRU)
La Communauté de Communes Annemasse Agglo (CCAA)
L'association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles (KARCH-GE)
L'association Apollon74,
L'association La Cerff,
Les communes d'Annemasse et de Viry

Les partenaires étaient invités à participer à quatre ateliers techniques permettant d'identifier les actions prioritaires à mener dans les cinq années à venir, ainsi que les maîtrises d'ouvrages complémentaires pour ce faire.

La journée était ainsi articulée :

9h30 – Accueil et présentation du contexte et objectifs de la journée.

10h à 12h avec changement à 11h – Ateliers par sous-groupes autour de cartes thématiques :

- Atelier 1 : Réservoirs de biodiversité, milieux et espèces.
- Atelier 2 : Corridors biologiques : trames, verte, bleue, jaune et noire.

12h – Repas buffet

13h30 à 15h30 avec changement à 14h30 – Reprise des ateliers :

- Atelier 3 : Accueil et sensibilisation du public, sensibilisation des acteurs.
- Atelier 4 : Nature ordinaire et paysages : haies, vergers, milieux agricoles, alpages, points noirs paysagers...

15h30 – Brève synthèse, calendrier et clôture par les élus des syndicats.

LM rappelle que les deux CTENS prendront le relais des très nombreuses actions initiées dans le cadre du Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois » et déplore l'absence de représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Infraction dans le biotope protégé de la Vigne des Pères (Viry) :** SP explique que : *Alertés par le personnel technique de Viry qui soupçonnait des travaux de broyage dans le biotope protégé de la Vigne des Pères, Luc Mery et lui-même se sont rendus sur site le 3 octobre 2018 afin de constater le broyage et le travail du sol sur la parcelle cadastrée OA 1197 (7 615 m²). Les*

premières observations ont permis de constater que le milieu avait été entièrement détruit sur la partie en coteau (environ 5 000 m²).

Il a été demandé à l'entreprise de stopper immédiatement les travaux, indiquant que la parcelle était située au sein de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (ARRETE DDAF/A N°49 du 21 avril 1997).

L'entreprise a accepté et a contacté le propriétaire, Monsieur J. Dutoit, qui s'est rendu sur site peu de temps après. Le propriétaire a expliqué que la parcelle OA 1197 était située en dehors de l'APPB au regard de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral (qui en effet ne mentionne pas la parcelle, mais qui se réfère cependant à un plan annexé, qui lui intègre bien la propriété) et selon la carte qui figure sur le panneau d'information à l'entrée du site (panneau réalisé en 2012 avec une ancienne carte, qui exclue en effet cette parcelle).

Après s'être entretenue au téléphone avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), le propriétaire a accepté de ne pas poursuivre les travaux, mais a souhaité qu'une réponse officielle de la DDT lui soit adressée, compte-tenu du préjudice financier que cet arrêt des travaux représentait pour lui.

Une visite de constatation de l'infraction a eu lieu le lundi 8 octobre 2018 par un agent assermenté et un rapport de manquement administratif a été adressé au propriétaire.

La question du toilettage de l'arrêté est par conséquent évoquée au regard de ce nouveau conflit, afin de modifier l'article 1^{er}, de revoir le périmètre (parcelles à exclure, parcelles à ajouter ?) et de changer la réglementation pour que celle-ci soit plus contraignante. Une demande officielle de la commune de Viry et du SI du Vuache doit être adressée à la DDT. L'assemblée approuve.

LM rappelle que le projet de modification d'un APPB est soumis à une consultation des associations de protection de la nature et à une information du public (pendant 21 jours).

Si l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) est positif, c'est au Préfet que revient la décision finale. Jean-Louis DUCRIET rappelle que la procédure est souvent très longue (au moins un an).

- **Projet de déclassement d'une partie de la « Route de Vers les Bois » à Viry :** SP rappelle à l'assemblée qu'au cours de l'été 2018, le SIV et l'atelier 963 ont travaillé sur la remise à niveau du balisage de la boucle transfrontalière reliant Malagny (Viry) à Sézegnin et Avusy (Suisse). Compte tenu du projet de déclassement d'une partie de la « Route de Vers les Bois », le plan de balisage a été réalisé en intégrant ce projet, c'est-à-dire avec l'itinéraire de contournement de la propriété Lundin (centre équestre de La Tuilière) passant à l'ouest du Crêt de Puits. Or, le conseil municipal de Viry, dans sa séance du 16 octobre 2018, a tiré le bilan de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mai au 8 juin 2018 et a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de Maître Bersot, conseil de Madame Eva Lundin. En conséquence le plan de balisage a été modifié pour conserver l'itinéraire de randonnée pédestre actuel.

- **Balisage des chemins communaux à Valleiry :** Suite à la demande de la commune de Valleiry pour réaliser le balisage « communal » de ses chemins, le SIV a fait une proposition de charte. SP rappelle qu'au départ de la gare de Valleiry, huit itinéraires sont déjà proposés aux randonneurs (balisage départemental) :
 1. Chancy par le GR « Sur les Pas des Huguenots »,
 2. Chaumont par le GR « Sur les Pas des Huguenots »,
 3. La Foliaz direct,
 4. La Foliaz par La Colombière,
 5. Le Bois d'Amont,
 6. Le Bois d'Amont par l'Aire de Service de Valleiry. Itinéraire proposé à partir du poteau directionnel installé à la Mairie,
 7. Vulbens par l'itinéraire « Sur les rives de la Vosogne » (direction Raclaz),
 8. Vulbens par l'itinéraire « Sur les rives de la Vosogne » par Les Plantons (frontière). Itinéraire proposé à partir du poteau directionnel installé au cimetière.

Cinq autres itinéraires pourraient être envisagés au départ de la gare, en utilisant un balisage spécifique à la commune de Valleiry, complémentaire au balisage départemental :

9. Vulbens par la Via Rhôna,
10. La Joux (liaisons avec Viry),
11. Jurens par le Bois du Mont,
12. Les Plantons par Matailly (suivre Chancy),
13. Chênex, en suivant le balisage départemental direction « Au Bois d'Amont / Sur les Pas des Huguenots ».

Ainsi la proposition qui est faite est l'utilisation d'un fléchage simple unidirectionnel, avec des codes couleurs. Un panneau d'information au départ des randonnées (gare de Valleiry) est nécessaire pour la bonne compréhension du balisage.

Fabrice Domergue rappelle que la Via Rhôna est déjà très fréquentée par les promeneurs. Elle le sera d'autant plus lorsque le Collège de Valleiry verra le jour.

LM propose d'éviter les couleurs jaune et rouge qui peuvent être confondues avec le balisage départemental des GR de Pays.

Chantal Delva propose de travailler sur les indications à mettre en place au-delà des limites de la commune, afin d'offrir aux promeneurs une meilleure transition.

- **Bilan de la collecte 2018 des fruits issus des vergers traditionnels** : 17 tonnes de fruits à jus ont été apportées à la Ferme de Ninnin à BEAUMONT et à la Ferme de l'Amarante à REIGNIER-ÉSERY. Soit 7 560 bouteilles de Bidoyon fabriquées, dont 10 % sont récupérées par les syndicats (252 bouteilles pour le SIV).

Avant de conclure, Christian Prevost de la LPO74 présente un diaporama faisant le bilan de la campagne de suivi de la migration au Défilé de l'Ecluse, qui s'est déroulée du lundi 16 juillet au dimanche 18 novembre 2018.

329 878 oiseaux ont été comptabilisés contre 553 981 en 2017. Cette différence s'explique par la durée du suivi (qui a pris fin le 4 décembre en 2017) et par le très beau temps de l'été et du début d'automne, rendant les oiseaux plus difficiles à observer (voles de haute altitude). Exception faite pour les Grues cendrées qui passent de 405 individus observés en 2017 à 1 652 en 2018 ! Leurs effectifs augmentent en fait dans toute l'Europe, en raison notamment de ressources alimentaires plus abondantes (Maïs notamment).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h00 et la commune de Vulbens convie le comité à une collation.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc ROTH

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique ERNST
LM : Luc MERY

Salarié :

SP : Stéphane PATRY